

**PROCES VERBAL de la REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERAL
Séance du 11 mars 2015**

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents : Mme Denise BUHL, Maire

M André SCHICKEL, M René SPENLE, Mme Charlotte WODEY, adjoints, M Robert GEORGE M Thomas LITZLER Mme Danielle TRAPPLER, M Denis THOMANN, Mme Régine ZINGLE, M Stéphane ROESS, Mme Manuela VIEIRA, Mme Catherine WEBER, M Bertrand SPIESER, Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Christiane BEZOLD à Mme Chantal HEIL.

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M. Patrick ALTHUSSER

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 2) Rejet du Recours Alsace Nature contre la révision du PLU
- 3) Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 4) Comptes administratifs et comptes de gestion 2014
- 5) Affectation des résultats
- 6) Chasse :
 - Agrément candidats à l'adjudication de la chasse
 - Participation aux frais de procédure d'adjudication du lot intercommunal
- 7) Communication / Urbanisme
- 8) Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
- 9) Divers

----- * -----

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 février 2015.

Point 2 – Rejet du recours de l'association Alsace Nature contre la révision du P.L.U. :

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 11 février 2015, avait été évoqué un courrier d'Alsace Nature, qui demandait, dans le cadre d'un recours gracieux, le retrait de la délibération du 05 novembre 2014 approuvant la révision du PLU.

Aussi, après explications, et considérant :

- que le PLU, tant dans sa forme, la procédure et son contenu, est conforme à la réglementation encadrant les PLU ;
- que s'agissant de la carrière le document n'a fait qu'acter une disposition déjà inscrite dans le document d'urbanisme en vigueur au moment où le PLU a été arrêté puis approuvé ;
- que par ailleurs, le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale réalisée par un spécialiste en environnement et soumis à l'avis de l'autorité environnementale ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de rejeter le recours gracieux de l'association « Alsace Nature »
- de charger Madame le Maire de la notification de la décision à l'Association

Point 3 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat serait susceptible de participer financièrement à des investissements, dans le cadre de la DETR.

Deux opérations prévues en 2015 pourraient rentrer dans ce cadre-là, à savoir :

- l'aménagement du chemin rural du Fischboedlé (cout estimé par l'ONF : 31 000 € HT). Ce chemin rural est emprunté par les agriculteurs notamment qui se rendent journalièrement dans les fermages d'altitude où sont parqués les bêtes ;
- l'installation d'une Ecole Numérique Rurale (cout estimé : 6 485,83 € HT). Ce projet permet aux enfants des communes rurales et de montagne d'accéder aux mêmes dispositifs que ceux du milieu urbain et péri-urbain.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'inscrire les deux opérations au budget primitif 2015 ;
- de solliciter l'Etat pour l'octroi d'aides dans le cadre de la DETR ;
- d'approuver les plans de financement ci-après :

Chemin rural du Fischboedlé :

Cout estimatif : 31 000 € DETR : (40%) : 12 400 € : Autofinancement : 18 600,00 €

Ecole numérique rurale :

Cout estimatif : 6 485,83 € DETR : (50%) : 3 243 € : Autofinancement : 3 242,83 €

Point 4 – Comptes administratifs et comptes de gestion 2014:

4.A1 - Compte Administratif 2014 Budget Général:

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert GEORGE, conseiller, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Denise BUHL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère et

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retiré de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2014	1 042 191,17 €	660 785,09 €	1 702 976,26 €
RECETTES Exécution 2014	1 337 029,73 €	579 974,25 €	1 917 003,98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	294 838,56 €	- 80 810,84 €	214 027,72 €
REPORT	<i>392 899,27 €</i>	- <i>225 712,65 €</i>	<i>167 186,62 €</i>
RESULTAT CUMULE	687 737,83 €	- 306 523,49 €	381 214,34 €

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **PRECISE** que le compte administratif de l'exercice 2014 est en tout point conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4.A2 - Compte de Gestion 2014 Budget Général :

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Denise BUHL, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4.B1 - Compte Administratif 2014 Budget Eau-Assainissement :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert GEORGE, conseiller, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Denise BUHL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère et

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retirée de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	190 498,53 €	195 839,74 €	386 338,27 €
Exécution 2014			
RECETTES			
Exécution 2014	145 522,12 €	33 375,50 €	178 897,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 44 976,41 €	- 162 464,24 €	- 207 440,65 €
REPORT	105 435,05 €	2 370,09 €	107 805,14 €
RESULTAT CUMULE	60 458,64 €	- 160 094,15 €	- 99 635,51 €

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **PRECISE** que le compte administratif de l'exercice 2014 est en tout point conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4.B2 - Compte de Gestion 2014 Budget Eau-Assainissement :

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Denise BUHL, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 5 – Affectation des résultats :

5. A BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2014,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 ;

CONSTATE que le compte administratif présente

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 687 737,83 €
- un déficit d'investissement de : 306 623,49 €

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement soit un montant de 687 737,83 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement afin de financer les dépenses à venir ;

5. B BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2014,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 ;

CONSTATE que le compte administratif représente

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 60 458,64 €
- un déficit d'investissement de : 160 094,15 €

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement soit un montant de 60 458,64 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement afin de financer les dépenses à venir ;

Point 6 - Chasse :

6. A Agrément des candidats à l'adjudication de la chasse :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en réunion du 13 janvier 2015, il avait été décidé de mettre en adjudication le lot de chasse intercommunal étant donné que l'appel d'offre était infructueux.

Elle fait part au Conseil Municipal qu'une candidature a été déposée et a été examinée par la Commission Intercommunale Consultative de la Chasse de Metzeral et de Mittlach ce jour.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable formulé par la 4 C intercommunale, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'agréer la candidature de M. Patrick LOIGET, domicilié 5, rue de la Grande Fin à 25210 Les FONTENELLES pour participer à l'adjudication du lot de chasse intercommunal qui se tiendra samedi le 21 mars 2015 à 10h00 à la Mairie de Metzeral.

6. B Participation aux frais de procédure d'adjudication du lot intercommunal

Par mesure de simplification, les frais de publication dans la presse des avis relatifs à la location du lot intercommunal ont été réglés en intégralité par la Commune de Mittlach, en charge de la « gestion administrative » dudit lot.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- de participer à hauteur de 50% à ces dépenses et de rembourser la Commune de Mittlach.

Point 7 - Communication/Urbanisme : Néant

Point 8 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux :

Evènementiel :

Madame Danielle Trappier, rend compte des travaux de la commission :

Commémorations du 100^e anniversaire de la « bataille de Metzeral »

- Le 21 avril : Cérémonie militaire à 16h00 au « Chêne Millet » avec la participation de la Fanfare du 27^e Bataillon de chasseurs alpins (BCA), les enfants des écoles de Metzeral, Mittlach et la commission municipale des jeunes ;
- Le 20 mai : Concert de la Fanfare du 27^e BCA à 20h30 à l'Eglise de l'Emm ;
- Du 13 au 21 juin : Exposition de photos et d'objets sur la bataille de Metzeral à la salle des fêtes ;
- 14 Juin : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts, messe souvenir à l'église de l'Emm en présence d'une délégation du 27^e et du 7^e BCA, des porte-drapeaux, dévoilement d'une plaque en hommage aux chasseurs du 27^e BCA, apéritif concert, déjeuner à la « Wolfsgasse » organisé par le Lion's et le Kiwanis, puis visite de deux lieux de bataille : le Kefey et le camp Dubarle avec Daniel Roess ;
- En parallèle, à 14h30 et à 17h00, marche caritative à partir de la « Wolfsgasse », organisée par le « Lions Club » et le Club Vosgien.

Anniversaires :

93 ans : Mlle LEBEAU

85 ans : Jean GAEBELE, Léonie MORGANTI

80 ans : Mme Gertrud BOEHRINGER

65 ans de mariage : M. Mme GANTER-FRIEDERICH

55 ans de mariage : M. Mme SCHAEFFER-DEICHELBOHRER

Ecole : Le prochain Conseil d'Ecole se tiendra le 31 mars 2015.

CCAS : La mise à disposition d'un logement dans l'immeuble communal rue de Sondernach, à destination temporaire de victimes de violences intra-familiales, entrainera quelques contraintes au niveau de la Commune qui devront être assurées par les membres du CCAS.

Voierie-AEP :

- Monsieur René Spenlé, adjoint, informe le Conseil que la conduite AEP qui alimentera le Centre de Secours a été posée, et le branchement de Monsieur Martin Ehrhard effectué.
- Par ailleurs, 3 fuites sur le réseau ont été localisées et seront réparées très prochainement.

Fleurissement et cadre de vie :

- Prochaine réunion prévue le 12/03/2015.
- Mme Charlotte Wodey adjointe, informe le Conseil que des primevères ont été achetées au « Kiwanis Club de la Vallée de Munster » dans le cadre d'une action destinée à enrayer le tétanos des enfants.

Communication :

Prochaine réunion le 31 mars 2015 pour préparer le prochain « Dorfblettla ».

Salle des fêtes :

Une réunion des Commissions Salle des fêtes, Sécurité, et bâtiments sera programmée sur place, suite au passage de la commission de sécurité de l'arrondissement de Colmar afin de déterminer les travaux à envisager.

Point 9 - Divers :

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux de mise en souterrain du réseau « haute tension » HTA dans la Commune, elle a organisé une réunion entre ERDF, SOBECA et les agriculteurs exploitant des prés riverains des travaux.

Enfin, elle a demandé au maître d'œuvre des travaux (CTER pour le compte d'ERDF) d'assurer une meilleure coordination des travaux dans les rues du village afin de ne pas créer des nuisances inutiles et de respecter impérativement les délais eu égard aux contraintes locales.